



EPE / SPA
NIF : 000216001808337
SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONAL N°5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA - ALGER
DIRECTION GENERALE
COMITE DE PARTICIPATION
N°002/AT/DG/CP/2022

Le Comité de Participation d'Algérie Télécom lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national qui a pour objet la présélection en vue d'établir une Short-List de cliniques médicochirurgicales et d'oncologie, centres de radiodiagnostic et laboratoires d'analyses au sens de la réglementation algérienne en vigueur pour la conclusion des conventions.

Le Comité de Participation d'Algérie Télécom invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques portant les informations attestant :

- 1- La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée de l'entreprise ;
- 2- Une présentation détaillée de l'établissement ;
- 3- Une copie de l'extrait de registre commerce de l'entreprise dans le domaine d'activités sollicitées et statut le cas échéant ;
- 4- Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF) ;
- 5- Copie de l'agrément de la clinique en cours de validité ;
- 6- L'engagement sur les avantages attribués selon le modèle (modèle disponible sur le site web SAFQATIC.DZ)

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les offres doivent être déposées au niveau de la Direction Administration des Marchés « Direction Générale » à l'adresse ci-après :

Direction Générale d'Algérie Télécom
Comité de Participation
Route Nationale n°5 cinq maisons Mohammadia - Alger - Algérie

Les offres doivent être sous pli fermé anonyme, ne comportant aucun signe de nature à identifier le soumissionnaire portant uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
N°002/AT/DG/CP/2022
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »

La date et heure de dépôt des offres sont fixées au **dixième (10) jours** de 8h00 à 14h00 à compter de la première parution du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur les quotidiens nationaux.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

L'ouverture aura lieu le même jour de dépôt en séance publique à 14h00.

Les entreprises retenues à l'issue de la présélection seront invitées par la Direction Administration des Marchés ultérieurement à conclure une convention avec le Comité de Participation d'Algérie Télécom.

Il est noté que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.

